

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil Municipal, tenue à la salle communautaire lundi le 13 février 2023 à 19 h 00.

Sont présents : Marie-Josée Leroux, conseillère; Normand Quintin, conseiller ; Nathalie Dupont, conseillère; Jessica Cloutier, conseillère; Steve Martin conseiller, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Richard Forget.

Est également présente : la Directrice générale et greffière-trésorière adjointe Marie-Chantale St-Antoine

Sont absents : le conseiller Noël Lanthier et le Directeur général et greffier-trésorier M. Benoit Charbonneau.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 19 h .

2023.02.022

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 13 FÉVRIER 2023

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour du 13 février 2023
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2023
3. Adoption de la liste sélective des déboursés
4. Demande de PIIA 2023-001
5. Demande de PIIA 2023-002
6. Demande de PIIA 2023-003
7. Demande de PIIA 2023-004
8. Demande de PIIA 2023-005
9. Demande de PIIA 2023-006
10. Demande de PIIA 2023-007
11. Demande de PIIA 2023-008
12. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 237-2023 relatif au programme municipal d'aide financière complémentaire au programme Accèslogis Québec
13. Adoption du projet de règlement 237-2023 relatif au programme municipal d'aide financière complémentaire au programme Accèslogis Québec
14. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 238-2023 relatif à la bibliothèque
15. Adoption du projet de règlement 238-2023 relatif à la bibliothèque
16. Camp de jour édition 2023
17. Choix du soumissionnaire pour la location d'équipement et le service de traiteur pour le bal du 75^e anniversaire de Lanthier
18. Mandat donné à la RIDM pour la patrouille nautique 2023
19. Fermeture partielle du service des travaux publics durant la période des vacances de la construction
20. Proclamation de la journée nationale de promotion de la santé mentale positive le 13 mars 2023

21. Appui de la Municipalité de Lantier pour le renouvellement de l'exposition du Musée du ski des Laurentides À vos skis ! Une histoire des Laurentides
Période de questions
22. Levée de la séance ordinaire du conseil

2023.02.023

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2023

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2023;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Steve Martin

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2023.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.02.024

3. ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes payés faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution 2023.02.005 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation directeur général et secrétaire-trésorier;

NOM DU FOURNISSEUR	# CHÈQUE	MONTANT
CREIGHTON ROCK DRILL LIMITED	2081	553.25 \$
MAISON RONDEAU	2082	265.59 \$
YVON MARINIER INC.	2083	51.74 \$
A.D.T.P.B.L.	2084	200.00 \$
CAMÉLÉON PUBLI DESIGN	2085	5 194.60 \$
CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE LAURENTIDES	2086	150.00 \$
COMBEQ	2087	436.91 \$
L'OMBRE-ELLE	2088	200.00 \$
PALLIACCO	2089	250.00 \$
PG SOLUTIONS	2090	21 830.29 \$
POSTES CANADA	2091	81.70 \$
SPCA LAURENTIDES-LABELLE	2092	9 015.36 \$
REVENU DU QUÉBEC	2093	156.03 \$
FRANCE FORTIN	2094	35.00 \$
██████████	████	████
GODARD BÉLISLE ST-JEAN & ASS.	2096	16 780.68 \$
FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES	2097	489.75 \$
POSTES CANADA	2098	99.52 \$
MARTIN GAGNON	2099	795.80 \$
██████████	████	████
POSTES CANADA	2101	1 269.32 \$
██████████	████	████
ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX	2103	2 011.01 \$
ART GRAPHIQUE	2104	205.93 \$
ASSOC. PROF. À L'OUTILLAGE MUNICIPAL	2105	110.00 \$
CAMION FREIGHTLINER MT-LAURIER	2106	1 164.66 \$

EDILEX INC.	2107	1 835.14 \$
FED QUE. DES MUNICIPALITÉS	2108	832.73 \$
MRC DES LAURENTIDES	2109	1 280.89 \$
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC	2110	229.05 \$
LE PAPETIER / LE LIBRAIRE	2111	167.58 \$
PG SOLUTIONS	2112	195.46 \$
RÉGIE INCENDIE DES MONTS	2113	77 274.79 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS	2114	67 580.00 \$
TRAMWEB - AGENCE WEB	2115	977.29 \$
UNI-PRO MÉCANIQUE SAINTE-AGATHE	2116	6 133.35 \$
CRE DES LAURENTIDES	2117	436.48 \$
██████████	████	████
IPL NORTH AMERICA INC.	2119	8 766.80 \$
LA CAPITALE EN FÊTE	2120	3 126.17 \$
POSTES CANADA	2121	193.66 \$
██████████	████	████
SANIVAC LAURENTIDES/9120-9239 QUÉBEC INC	2123	241.45 \$
SÉBASTIEN LÉVESQUE	2124	1 149.75 \$
MINI-MÉCANIQUE BNL	2125	195.46 \$
ABRINORD	2126	250.00 \$
L'APOSTROPHE PLUS	2127	378.31 \$
COMBEQ	2128	735.84 \$
ÉQUIPE LAURENCE EXPERTS-CONSEILS	2129	195.46 \$
MARCHÉ M.BOUCHARD	2130	63.97 \$
PORTES DE GARAGE PRO-TECH INC.	2131	1 126.05 \$
LINDE CANADA INC.	2132	565.37 \$
S. BOURASSA LTÉE	2133	222.02 \$
MARTINE ARMAND, GRAPHISTE-ILLUSTRATRICE	2134	488.65 \$
ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DAMAS ET DANTHONIES	2135	2 228.10 \$
BATTERIES EXPERT - STE-AGATHE-DES-MONTS	2136	126.01 \$
BUREAU EN GROS	2137	189.64 \$
CANADIAN TIRE	2138	195.45 \$
CONTANT INC	2139	89.66 \$
CREIGHTON ROCK DRILL LIMITED	2140	553.25 \$
LES FLEURONS DU QUÉBEC	2141	999.13 \$
MACHINERIES FORGET	2142	92.96 \$
SERVICES PSANSREGRET	2143	1 481.25 \$
GODARD BÉLISLE ST-JEAN & ASS.	2144	4 335.98 \$
9172-6976 QUÉBEC INC	2145	798.83 \$
VILLEMAIRE PNEUS ET MÉCANIQUE TREMBLANT	2146	393.25 \$
LORTIE ET MARTIN LTÉE	2147	343.00 \$
PIÈCES D'AUTO STE-AGATHE	2148	309.62 \$
YVON MARINIER INC.	2149	1 195.45 \$

BUDGET PROPANE	2150	1 187.26 \$
ÉQUIPEMENTS PRO-FIT INC.	2151	0.00 \$
GROUPE DL SOLUTIONS INFORMATIQUES	2152	379.65 \$
ILLICO PHOTOCOPIES	2153	574.88 \$
PÉTROLE PAGÉ	2154	9 838.98 \$
PIÈCES D'AUTO PRUDHOMME	2155	431.35 \$
ASSO. RÉSIDENTS CHEMIN DE LA PENSION	2156	1 591.50 \$
ÉQUIPE LAURENCE EXPERTS-CONSEILS	2157	195.46 \$
THERRIEN CAROLE	2158	583.60 \$
ÉQUIPEMENTS PRO-FIT INC.	2159	79.96 \$
	Total	265 069.73 \$

PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES MENSUELS
BMO

Salaires municipaux incluant remb. de dépenses	47 029.56 \$	
Services de téléphonie	507.09 \$	
Hydro-Québec - HDV + Garage + Luminaires + panneaux + caméras	4 431.77 \$	
Fonds de pension - AON - Décembre	7 402.55 \$	
Fonds de pension - Desjardins - Janvier	871.52 \$	
Annie Gareau	875.00 \$	
Harnois - Énergies - Pétro-T	755.39 \$	
BMO Groupe Financier carte crédit	92.43 \$	
Frais bancaires Interac - Janvier	56.17 \$	
Crédit-Bail (Freight 6-roues 2020-2025) - Janvier	2 755.96 \$	
Crédit-Bail (Chargeuse/Rétrocaveuse 2022-2027) - Janvier	4 783.84 \$	
Crédit-Bail (Équipement neige 2020-2025) - Janvier	2 010.70 \$	
Crédit-Bail (Pelle hydraulique 2021-2026) - Janvier	4 005.46 \$	
	Total	75 577.44 \$

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Normand Quintin

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.02.025

4. DEMANDE DE PIIA 2023-001

Demande de permis no. 2023-005, construction d'un bâtiment principal, faite par Monsieur Pascal Legault

Monsieur Pascal Legault
156, chemin du Lac-Gareau
Lantier, J0T 1V0
Matricule : 4512-84-6762-0-000-0000
Lot : 6 403 346 du Cadastre du Québec
Zone: 30I

Évaluation

4.2 Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal

Impact des constructions	4 sur 4
Apport des constructions	8 sur 8
Volumétrie et forme du bâtiment	4 sur 6
Matérialité et caractéristiques architecturales	22 sur 22
Aménagement des terrains	16 sur 18
Aires de stationnement et allées de circulation	8 sur 10
Éclairage	S.O.
 Grand-total pour Bâtiment principal	 62 sur 68
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	91.2%

Évaluation

7.2 Terrains situés en bordure du boulevard Roland-Cloutier (route 329) ou dans une zone dont le suffixe est «C», «H», «I» ou «M»

Lotissement et rue	S.O.
Impact des constructions	S.O.
Volumétrie et forme du bâtiment	2 sur 2
Façades et vitrines commerciales	S.O.
Aménagement des terrains	3 sur 4
Aires de stationnement et allées de circulation	S.O.
Enseigne	S.O.
Clôture ou portail d'entrée	S.O.

Grand-total pour Terrains situés en bordure du boulevard Roland-Cloutier (route 329) ou dans une zone dont le suffixe est «C», «H», «I» ou «M»	5 sur 6
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	83.3%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2023-001 soit et est acceptée selon la résolution 2023.02.01 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.02.026

5. DEMANDE DE PIIA 2023-002

Demande de permis no. 2023-004 construction d'un bâtiment principal, faite par Madame Sabrina Vanier

Madame Sabrina Vanier
143 chemin du Lac-Gareau
Lantier, J0T 1V0
Matricule : 4611-18-1797-0-000-0000
Lot: 6 403 343 du cadastre du Québec
Zone: 13H

Évaluation

4.2 Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal

Impact des constructions	4 sur 4
Apport des constructions	8 sur 8
Volumétrie et forme du bâtiment	6 sur 6
Matérialité et caractéristiques architecturales	20 sur 20
Aménagement des terrains	16 sur 18
Aires de stationnement et allées de circulation	9 sur 10
Éclairage	S.O.

Grand-total pour Bâtiment principal	63 sur 66
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	95.5%

Évaluation

7.2	Terrains situés en bordure du boulevard Roland-Cloutier (route 329) ou dans une zone dont le suffixe est «C», «H», «I» ou «M»	
	Lotissement et rue	S.O.
	Impact des constructions	S.O.
	Volumétrie et forme du bâtiment	S.O.
	Façades et vitrines commerciales	S.O.
	Aménagement des terrains	4 sur 4
	Aires de stationnement et allées de circulation	2 sur 2
	Enseigne	S.O.
	Clôture ou portail d'entrée	S.O.

Grand-total pour Terrains situés en bordure du boulevard Roland-Cloutier (route 329) ou dans une zone dont le suffixe est «C», «H», «I» ou «M»	6 sur 6
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	100.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Nathalie Dupont

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2023-002 soit et est acceptée selon la résolution 2023.02.02 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.02.027

6. DEMANDE DE PIIA 2023-003

Demande de permis no. 2023-001 rénovation du bâtiment principal, faite par Monsieur Gérard Champagne

Monsieur Gérard Champagne
179, descente des Cèdres
Lantier, J0T 1V0
Matricule : 4717-96-0798-0-000-0000
Lot: 6 028 299 du cadastre du Québec
Zone: 4V

Évaluation

4.2	Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal	
	Impact des constructions	3 sur 4
	Apport des constructions	8 sur 8
	Volumétrie et forme du bâtiment	13 sur 16
	Matérialité et caractéristiques architecturales	35 sur 36
	Aménagement des terrains	11 sur 18
	Aires de stationnement et allées de circulation	8 sur 10
	Éclairage	S.O.
Grand-total pour Bâtiment principal	78 sur 92	
Pourcentage acceptable 60%		
Pourcentage de conformité du projet	84.8%	

Évaluation

6.2	Secteurs à proximité d'un lac
-----	-------------------------------

Lotissement et rue	S.O.
Impact des constructions	4 sur 6
Volumétrie et forme du bâtiment	4 sur 4
Aménagement des terrains	2 sur 4
Aires de stationnement et allées de circulation	2 sur 2

Grand-total pour Secteurs à proximité d'un lac 12 sur 16

Pourcentage acceptable 60%

Pourcentage de conformité du projet 75.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par le conseiller Normand Quintin

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2023-003 soit et est acceptée selon la résolution 2023.02.03 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.02.028

7. DEMANDE DE PIIA 2023-004

Demande de permis no. 2023-007 agrandissement du bâtiment principal, faite par Monsieur Francois Champoux

Monsieur Francois Champoux
156, chemin des Merisiers
Lantier, J0T 1V0
Matricule : 4516-59-0173-0-000-0000
Lot: 6 029 430 du cadastre du Québec
Zone: 2V

Évaluation

4.2 Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal

Impact des constructions	3 sur 4
Apport des constructions	6 sur 6
Volumétrie et forme du bâtiment	15 sur 16
Matérialité et caractéristiques architecturales	38 sur 40
Aménagement des terrains	12 sur 20
Aires de stationnement et allées de circulation	10 sur 10
Éclairage	S.O.

Grand-total pour Bâtiment principal 84 sur 96

Pourcentage acceptable 60%

Pourcentage de conformité du projet 87.5%

Évaluation

5.2 Secteurs montagneux

Lotissement et rue	S.O.
Impact des constructions	6 sur 8
Volumétrie et forme du bâtiment	2 sur 2
Aménagement des terrains	2 sur 2
Aires de stationnement et allées de circulation	4 sur 4
Construction ou reconstruction d'une éolienne ou d'une tour de télécommunication	S.O.

Grand-total pour Secteurs montagneux 14 sur 16

Pourcentage acceptable 60%

Pourcentage de conformité du projet 87.5%

Évaluation

6.2 Secteurs à proximité d'un lac

Lotissement et rue	S.O.
Impact des constructions	6 sur 6
Volumétrie et forme du bâtiment	2 sur 4
Aménagement des terrains	2 sur 4
Aires de stationnement et allées de circulation	2 sur 2

Grand-total pour Secteurs à proximité d'un lac	12 sur 16
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	75.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU que le *conseil* évalue qu'il est opportun d'autoriser ce projet avec recommandation (ajout élément architectural sur la nouvelle construction) *malgré* le refus de la demande par le CCU selon la résolution 2023.02.04 puisque le conseil a reçu des informations supplémentaires après la réunion du comité et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.02.029

8. DEMANDE DE PIIA 2023-005

Demande de permis no. 2022-254 agrandissement du bâtiment principal, faite par Madame Susane Havelka

Madame Susane Havelka
396, chemin du Lac-Dufresne
Lantier, J0T 1V0
Matricule : 4818-79-6285-0-000-0000
Lot: 6 028 480 du cadastre du Québec
Zone: 4V

Évaluation

4.2	Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal	
	Impact des constructions	2 sur 4
	Apport des constructions	8 sur 8
	Volumétrie et forme du bâtiment	15 sur 16
	Matérialité et caractéristiques architecturales	33 sur 38
	Aménagement des terrains	15 sur 20
	Aires de stationnement et allées de circulation	9 sur 10
	Éclairage	S.O.
	Grand-total pour Bâtiment principal	82 sur 96
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	85.4%

Évaluation

6.2	Secteurs à proximité d'un lac	
	Lotissement et rue	S.O.
	Impact des constructions	5 sur 6
	Volumétrie et forme du bâtiment	3 sur 4
	Aménagement des terrains	2 sur 4
	Aires de stationnement et allées de circulation	1 sur 2
	Grand-total pour Secteurs à proximité d'un lac	11 sur 16
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	68.8%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Nathalie Dupont

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2023-005 soit et est acceptée selon la résolution 2023.02.05 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.02.030

9. DEMANDE DE PIIA 2023-006

Demande de permis no. 2022-255 construction d'un garage, faite par Madame Susane Havelka

Madame Susane Havelka
396, chemin de Lac-Dufresne
Lantier, J0T 1V0
Matricule : 4818-79-6285-0-000-0000
Lot: 6 028 480 du cadastre du Québec
Zone: 4V

Évaluation

4.2 Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment complémentaire

Grand-total pour Bâtiment complémentaire	7 sur 8
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	87.5%

Évaluation

6.2 Secteurs à proximité d'un lac

Lotissement et rue	S.O.
Impact des constructions	S.O.
Volumétrie et forme du bâtiment	4 sur 4
Aménagement des terrains	2 sur 4
Aires de stationnement et allées de circulation	2 sur 2

Grand-total pour Secteurs à proximité d'un lac	8 sur 10
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	80.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2023-006 soit et est acceptée selon la résolution 2023.02.06 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.02.031

10. DEMANDE DE PIIA 2023-007

Demande de permis no. 2023-008 construction d'un garage, faite par Monsieur Mario Guindon

Monsieur Mario Guindon
216, chemin de la Source
Matricule : 4711-48-2877-0-000-0000
Lot: 6 030 238 du cadastre du Québec
Zone: 10V

Évaluation

4.2 Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment complémentaire

Grand-total pour Bâtiment complémentaire	8 sur 8
Pourcentage acceptable 60%	

Pourcentage de conformité du projet 100.0%

Évaluation

6.2	Secteurs à proximité d'un lac	
	Lotissement et rue	S.O.
	Impact des constructions	S.O.
	Volumétrie et forme du bâtiment	3 sur 4
	Aménagement des terrains	3 sur 4
	Aires de stationnement et allées de circulation	2 sur 2
	Grand-total pour Secteurs à proximité d'un lac	8 sur 10
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	80.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par le conseiller Normand Quintin

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2023-007 soit et est acceptée selon la résolution 2023.02.07 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.02.032

11. DEMANDE DE PIIA 2023-008

Demande de permis no. 2023-013 construction d'un bâtiment principal, faite par Monsieur Francois Chassay

Monsieur Francois Chassay
123, chemin du Lac-Dufresne
Matricule : 4818-04-6012-0-000-0000 (nouveau matricule à venir)
Lot: 6 544 964 du cadastre du Québec
Zone: 4V

Évaluation

4.2	Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal	
	Impact des constructions	3 sur 4
	Apport des constructions	8 sur 8
	Volumétrie et forme du bâtiment	15 sur 16
	Matérialité et caractéristiques architecturales	29 sur 32
	Aménagement des terrains	14 sur 18
	Aires de stationnement et allées de circulation	10 sur 10
	Éclairage	S.O.
	Grand-total pour Bâtiment principal	79 sur 88
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	89.8%

Évaluation

5.2	Secteurs montagneux	
	Lotissement et rue	S.O.
	Impact des constructions	8 sur 8
	Volumétrie et forme du bâtiment	1 sur 2
	Aménagement des terrains	2 sur 2
	Aires de stationnement et allées de circulation	4 sur 4
	Construction ou reconstruction d'une éolienne ou d'une tour de télécommunication	S.O.
	Grand-total pour Secteurs montagneux	15 sur 16
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	93.8%

Évaluation

6.2	Secteurs à proximité d'un lac	
	Lotissement et rue	S.O.
	Impact des constructions	6 sur 6
	Volumétrie et forme du bâtiment	2 sur 4
	Aménagement des terrains	3 sur 4
	Aires de stationnement et allées de circulation	2 sur 2
	Grand-total pour Secteurs à proximité d'un lac	13 sur 16
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	81.3%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2023-008 soit et est acceptée avec recommandations selon la résolution 2023.02.08 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

AVIS DE MOTION

12. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 237-2023 RELATIF AU PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC

La conseillère Marie-Josée Leroux donne avis de motion que soit adopté à une séance subséquente de ce conseil le projet de règlement 237-2023 abrogeant le règlement 234-2022 relatif au programme municipal d'aide financière complémentaire au programme Accèslogis Québec.

Un projet de règlement est déposé et présenté séance tenante par la conseillère Marie-Josée Leroux

2023.02.033

13. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 237-2023 RELATIF AU PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement 237-2023 abrogeant le règlement 234-2022 relatif au programme municipal d'aide financière complémentaire au programme Accèslogis Québec.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

AVIS DE MOTION

14. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 238-2023 RELATIF À LA BIBLIOTHÈQUE

La conseillère Jessica Cloutier donne avis de motion que soit adopté à une séance subséquente de ce conseil le projet de règlement 238-2023 abrogeant le règlement 151-2014 relatif à la bibliothèque

Un projet de règlement est déposé et présenté séance tenante par la conseillère Jessica Cloutier

2023.02.034

15. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 238-2023 RELATIF À LA BIBLIOTHÈQUE

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Dupont

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement 238-2023 abrogeant le règlement 151-2014 relatif à la bibliothèque.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.02.035

16. CAMP DE JOUR ÉDITION 2023

ATTENDU QUE la Municipalité de Lantier désire offrir une place dans un camp de jour pour l'été 2023 aux jeunes de sa communauté

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Lantier s'engage à respecter l'entente pour le « Camp de jour été 2023 » à l'égard du P'tit Bonheur et d'autoriser le directeur général à signer ladite entente.

5 inscriptions minimum pendant 8 semaines soient du 26 juin au 18 août 2022. Coût total 148\$ taxes incluses enfant / semaine + 7 590\$ plus les taxes pour les frais de transport (autobus). Subvention de 75% provenant de la municipalité et de la Fondation Tremblant (coût net de 50.00\$ par enfant/semaine).

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.02.036

17. CHOIX DU SOUMISSIONNAIRE POUR LA LOCATION D'ÉQUIPEMENT ET LE SERVICE DE TRAITEUR POUR LE BAL DU 75^E ANNIVERSAIRE DE LANTIER

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Normand Quintin

ET RÉSOLU que l'adjudicataire soit Les événements Sonolum au montant de 13 661.34\$ plus les taxes applicables selon l'offre du 13 février 2023 numéro de projet 3599 (forfait clé en main-équipement-service de traiteur-serveur- DJ).

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.02.037

18. MANDAT DONNÉ À LA RIDM POUR LA PATROUILLE NAUTIQUE 2023

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Steve Martin

ET RÉSOLU de mandater la RIDM (Régie Incendie des Monts) comme patrouille nautique aux lacs Ludger et Cardin pour l'été 2023 et que le conseil autorise le Mairesse suppléante, Marie-Josée Leroux et le Directeur général, Benoit Charbonneau à signer pour et au nom de la municipalité une entente avec la RIDM.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.02.038

19. FERMETURE PARTIELLE DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS DURANT LA PÉRIODE DES VACANCES DE LA CONSTRUCTION

ATTENDU QUE durant la période des vacances de la construction, la plupart des entreprises de fourniture de matériaux sont fermées;

ATTENDU QUE cette période est non-productive pour le service des travaux publics de la Municipalité de Lantier;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU de procéder à la fermeture partielle du service des travaux publics, durant cette période de vacances annuelles (vacances de la construction) et qu'un employé assure le service durant cette période.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.02.039

20. PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE LE 13 MARS 2023

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élu.es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive ;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème CRÉER DES LIENS et être bien entouré.es ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population vous sont offerts tout au long de l'année ;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens ;

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU lors de sa séance du 13 février 2023, proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème **CRÉER DES LIENS** et être bien entouré.es.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.02.040

21. APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE LANTIER POUR LE RENOUVELLEMENT DE L'EXPOSITION DU MUSÉE DU SKI DES LAURENTIDES À VOS SKIS ! UNE HISTOIRE DES LAURENTIDES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lantier soutient le musée et considère cet équipement muséal comme un attrait touristique et économique majeur pour les Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lantier reconnaît l'apport important de la culture et du patrimoine dans le développement économique, social et touristique du territoire. C'est pourquoi nous reconnaissons que le musée du Ski des Laurentides joue un rôle de premier plan pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine de la région.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lantier se fait un devoir d'encourager cette initiative permettant de mettre en valeur l'histoire et le patrimoine de la région, en plus d'améliorer l'offre culturelle et bonifier l'attractivité touristique.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Steve Martin

ET RÉSOLU que la Municipalité de Lantier appui le Musée du ski des Laurentides dans sa demande auprès du Ministère de la Culture et des Communications pour le renouvellement de l'exposition du Musée du ski des Laurentides 'À vos skis ! Une histoire des Laurentides'.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

PERIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions

2023.02.041

22. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU que la présente session ordinaire du conseil soit levée à 20 h 07

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

Marie-Chantale St-Antoine
Directrice générale et greffière-trésorière adj.

Richard Forget
Maire

Je, Richard Forget, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.